



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 février 2018  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

Treizième session

7-11 mai 2018

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi, évaluation et rapports**

### **Suivi, évaluation et établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires**

**Note du Secrétariat**

#### *Résumé*

En application du paragraphe 3 de sa résolution [12/1](#), le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa treizième session, le cycle et le cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires, en tenant compte des travaux sur les indicateurs forestiers, des cycles d'établissement de rapports pertinents et de la nécessité de réduire la charge de travail que ces rapports représentent ainsi que des éventuels supports de communication issus de ces rapports. La présente note contient des propositions de révision du cadre et du cycle d'établissement des rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (voir annexe I), et fait le point sur les travaux en cours pour élaborer un ensemble d'indicateurs relatifs aux forêts (voir annexe II). Les propositions sont fondées sur les résultats des activités menées entre les sessions pour faire avancer les travaux du Forum sur le suivi, l'évaluation et les rapports. La réalisation, en 2021, d'une étude de référence par le secrétariat du Forum et des partenaires est également envisagée. Cette note servira de base au débat que tiendra le Forum sur le point 4 de l'ordre du jour provisoire et ses questions subsidiaires, notamment sur la version révisée du cadre d'établissement des rapports au Forum, le déroulement du cycle d'établissement des rapports et la réalisation d'une étude de référence en 2021.

\* [E/CN.18/2018/1](#).



## I. Introduction

1. En application du paragraphe 3 de sa résolution 12/1, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa treizième session, le cycle et le cadre d'établissement des nouveaux rapports nationaux volontaires, en tenant compte des travaux sur les indicateurs forestiers, des cycles d'établissement de rapports pertinents et de la nécessité de réduire la charge de travail que ces rapports représentent ainsi que des éventuels supports de communication issus de ces rapports.

2. En application du paragraphe 69 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), et afin de réduire la charge que représente l'établissement des rapports, le Forum déterminera un cycle et un cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires, en prenant en considération le cycle du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le cycle d'examen des objectifs de développement durable au niveau mondial par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. En outre, les États Membres pourront déterminer leurs « contributions nationales volontaires » en faveur de la réalisation des objectifs et cibles du plan stratégique et informer le Forum des progrès qu'ils auront accomplis à cet égard à intervalles réguliers, qui seront fixés par le Forum.

3. La présente note donne un bref aperçu des travaux intersessions consacrés aux activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Elle vise à faciliter les discussions au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire, qui porteront sur : a) le cadre révisé d'établissement des rapports ; b) le premier cycle d'établissement des rapports volontaires au Forum ; c) le noyau d'indicateurs mondiaux sur les forêts ; iv) la réalisation d'une étude de référence en 2021.

## II. Contexte

4. En 2015, dans sa résolution 2015/33 relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, le Conseil économique et social a décidé d'un certain nombre de mesures concernant le suivi, l'évaluation et les rapports et a notamment demandé au secrétariat du Forum de soumettre à l'examen du Forum à sa douzième session, un nouveau cycle et un nouveau cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires.

5. À sa session extraordinaire, tenue le 20 janvier 2017, le Forum a adopté le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020. Le plan stratégique repose sur les ambitions énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contient une feuille de route destinée à orienter les contributions des forêts à la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi que les autres instruments, mécanismes, engagements et objectifs internationaux dans ce domaine. Il repose sur six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et sur 26 cibles s'y rapportant, à atteindre d'ici à 2030.

6. À sa douzième session, le Forum a examiné le projet de cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique, y compris l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires, et a prié le secrétariat du Forum de poursuivre la révision du cadre, en se fondant sur les consultations tenues avec ses membres et sur les points de vue exprimés au cours de la douzième session, et de conduire un essai pilote du projet de cadre avec des membres intéressés issus des cinq groupes régionaux. En juin 2017,

le secrétariat a invité les États Membres à prendre part à un essai pilote. Plusieurs pays ont exprimé leur souhait de participer et ont reçu une copie du projet de cadre.

7. Par la suite, du 21 au 23 novembre 2017, à Nairobi, le secrétariat a organisé une réunion d'experts sur l'établissement des rapports au Forum, rassemblant 41 experts de 31 États Membres et de 5 organisations internationales. Les participants ont fait part de l'expérience acquise dans le cadre de l'essai pilote et ont donné leur avis sur l'utilité du cadre dans la collecte des informations nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des contributions nationales volontaires. Ils ont également proposé des modifications à apporter au cadre en vue de sa révision.

### III. Cadre révisé d'établissement des rapports nationaux volontaires au Forum

8. L'essai pilote<sup>1</sup> du cadre d'établissement des rapports a été mené entre juin et septembre 2017. Les réponses reçues étaient pour la plupart exhaustives, explicites et bien étayées par des informations détaillées et clairement présentées. Sous réserve de modifications rédactionnelles mineures, elles pourraient faire office de rapports à part entière sur les politiques et la gouvernance des forêts dans les pays concernés et être utilisées comme tels par le public et les autres parties prenantes. Toutefois, elles ont soulevé certaines difficultés d'analyse, dont les suivantes :

a) Des chevauchements et des redondances ont été observés entre les informations concernant les différents objectifs et cibles et entre les « mesures » indiquées pour chacun d'entre eux ;

b) Le cadre permettra de recueillir des informations sur les progrès réalisés au niveau national vers la gestion forestière durable et la mise en évidence de moyens d'action. L'étude mondiale sera fondée sur ces informations et couvrira les tendances mondiales ou régionales, à la fois des résultats, tels que l'évolution des superficies forestières, et des moyens d'action, tels que les programmes forestiers nationaux ou les systèmes de critères et d'indicateurs. La difficulté consiste à passer d'informations nationales complètes et détaillées à un rapport analytique plus général à l'échelle mondiale et à ne pas publier de listes qui n'apportent rien d'un point de vue analytique ;

c) Si la plupart des réponses étaient exhaustives et claires, certaines étaient beaucoup plus longues que d'autres et certaines questions ont été interprétées différemment selon les pays.

9. La couverture géographique de l'essai a été satisfaisante pour l'Afrique, l'Asie et les Caraïbes, relativement limitée pour l'Europe et nulle pour tout le continent américain. Seize pays ont envoyé des réponses : Botswana, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Finlande, Malawi, Maurice, Népal, Philippines, Sainte-Lucie et Suisse. La Chine et la Finlande ont uniquement formulé des observations sur le cadre, tandis que les autres pays l'ont rempli aux fins de l'essai pilote. La Jamaïque et les Philippines ont fait les deux. L'Australie et

<sup>1</sup> Des informations plus détaillées sur les résultats de l'essai pilote sont disponibles dans le document d'information de la réunion d'experts, intitulé « Analytical study on pilot reporting cycle for UNFF, and development of a reporting system to monitor progress towards Global Forest Goals and targets, as well as forest related SDGs », consultable à l'adresse suivante : [http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2017/12/MAR\\_pilot\\_study\\_Final.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2017/12/MAR_pilot_study_Final.pdf).

le Japon ont également communiqué des remarques. D'une manière générale, les pays ayant répondu ont approuvé le cadre et formulé un certain nombre de corrections de forme et d'autres propositions, dont la plupart ont été prises en compte dans la version finale.

10. Dans l'ensemble, l'exercice pilote a été considéré comme une mise à l'essai satisfaisante du cadre. Il est évident qu'il est fondamentalement différent de suivre les tendances relatives aux objectifs mondiaux 1, 2 et 3, dont les cibles sont essentiellement formulées en termes de résultats (comme l'accroissement de la zone forestière), et celles relatives aux objectifs 4, 5 et 6, qui concernent surtout les mécanismes à mettre en place. Pour suivre les objectifs 1 à 3, il est plus approprié de mesurer objectivement les données sur les résultats, tandis que pour les objectifs 4 à 6, dont les cibles portent principalement sur des engagements de mobilisation de moyens ou de ressources, il est préférable de suivre les politiques nationales.

11. Les participants à la réunion organisée à Nairobi<sup>2</sup> ont examiné le cadre d'établissement des rapports et se sont mis d'accord sur un certain nombre de modifications à y apporter sur la base des données d'expérience acquises pendant l'essai pilote et des discussions tenues lors de la réunion d'experts. Le cadre révisé s'appuie sur le projet présenté plus tôt au Forum à sa douzième session. Comme dans la version précédente, il est structuré autour des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des 26 cibles s'y rapportant. Il a été simplifié et compte maintenant moins de questions. Il figure à l'annexe I de la présente note.

12. Dans le cadre révisé, les sections relatives aux objectifs mondiaux 1 à 3 contiennent des questions types sur la législation, les politiques, les institutions, les moyens de financement et les aspects techniques. L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 à 3 sera, dans une large mesure, complétée par des données quantitatives issues de diverses sources et bases de données mondiales et régionales, notamment du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, des organisations membres du Partenariat collaboratif sur les forêts, des mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et du Programme 2030.

13. Les sections relatives aux objectifs mondiaux 4 à 6 comprennent des questions différentes inspirées de l'ancien modèle utilisé pour faire rapport au Forum à sa onzième session. Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans le cadre car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non au niveau national.

14. La dernière partie du cadre constitue une section séparée dans laquelle les pays sont invités à faire part de tout « exemple de réussite » dans la mise en œuvre du plan stratégique. Ce cadre ouvert, qui appelle principalement des réponses descriptives, donne aux pays une certaine souplesse pour rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Les informations présentées, complétées par des données quantitatives, permettront de se faire une véritable idée des progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs mondiaux.

15. Dans les observations qu'ils ont formulées à la suite de l'essai pilote et lors de la réunion tenue à Nairobi, les pays et les experts ont souligné combien il importait de disposer de directives détaillées pour l'établissement des rapports et de poursuivre le partage des données d'expérience entre les répondants nationaux. Sans directives et données d'expérience communes, les répondants participant à la phase

<sup>2</sup> Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante : [http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2017/12/Report\\_Nairobi\\_workshop.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2017/12/Report_Nairobi_workshop.pdf).

pilote auraient, à leur avis, pu mal interpréter certains termes et questions. Ils ont en outre noté que les directives détaillées ne devaient pas être imposées d'en haut, mais devaient d'abord être proposées par le secrétariat du Forum en coopération avec ses partenaires, puis examinées attentivement avec les répondants nationaux. Un atelier pourrait être organisé en 2018 à l'intention des responsables de l'élaboration des rapports nationaux.

#### **IV. Cycle d'établissement des rapports nationaux volontaires**

16. De 2009 à 2015, le Forum a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts à chaque session biennale ; les rapports étaient donc également établis tous les deux ans. En application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, la fréquence des sessions du Forum a changé et, entre 2017 et 2030, elles se tiendront tous les ans.

17. À partir de la douzième session, les sessions du Forum ayant lieu les années impaires seront consacrées à des débats sur « la mise en œuvre et les conseils techniques » et comporteront une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions et décisions du Forum, de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique sur les forêts.

18. Conformément au plan stratégique, le nouveau cycle de présentation par les États Membres de rapports nationaux volontaires au Forum prend en considération le cycle du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et le cycle d'examen des objectifs de développement durable mené sous la houlette du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

19. Conformément à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable facilite l'examen en profondeur, à la fin d'un cycle quadriennal, des progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable, sachant que les moyens de mise en œuvre, notamment ceux relatifs à l'objectif 17, sont examinés tous les ans. Les réunions du Forum politique de haut niveau s'appuient sur un rapport d'étape annuel sur la réalisation des objectifs de développement durable et sur le Rapport mondial quadriennal sur le développement durable.

20. Outre les systèmes internationaux d'établissement de rapports, les participants à la réunion de Nairobi ont examiné le calendrier et la fréquence de la communication d'informations. Ils ont noté que la collecte de données au niveau national, notamment auprès des organismes qui ne sont pas spécialisés dans les forêts, exigeait un temps considérable, ce qui devait être pris en compte dans la planification du cycle d'établissement des rapports. Un délai de six mois entre la date de la distribution du cadre et la date limite de réception des rapports a été considéré comme raisonnable pour établir un rapport national. De même, beaucoup de temps et de ressources seraient nécessaires pour traiter les informations, discuter avec les pays (vérifications, éclaircissements et demandes de renseignements complémentaires), analyser les renseignements, à la fois en mesurant les tendances des informations statistiques et en synthétisant de grandes quantités d'informations descriptives, et élaborer le premier projet. Après cela suivrait une période d'examen, interne et externe, de recueil des avis, de correction et de reformulation. Les points focaux pour le Forum pourraient être priés de contrôler le produit final pour vérifier l'exactitude des informations concernant leur pays.

21. Les experts participant à la réunion ont décidé que 2021 était une année appropriée pour la publication de l'étude de référence, étant donné que

suffisamment de temps se serait écoulé depuis l'adoption du plan stratégique, et que le rapport pourrait faire fond sur les résultats du cycle 2020 du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Le projet de calendrier détaillé pour l'établissement des rapports est le suivant :

a) 2018 : à sa treizième session, le Forum examine le cadre d'établissement des rapports tel que révisé et convient d'un cycle pour le mettre en œuvre. Il examine également la possibilité de conduire l'étude de référence, sur la base des rapports volontaires, et, s'il en est ainsi convenu, publie des directives à cette fin et convient éventuellement des modalités de financement ;

b) 2019 : le cadre d'établissement des rapports est distribué en temps voulu aux correspondants nationaux (au plus tard en juin 2019 car les rapports doivent être présentés avant la fin de 2019). Une structure est mise en place : un groupe consultatif est créé, les auteurs principaux sont identifiés et un atelier est organisé à l'intention des correspondants nationaux ;

c) 2020 : les rapports nationaux et les résultats du cycle 2020 du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales sont analysés, le projet est rédigé et un examen est mené aux niveaux interne et externe. La publication de l'étude est prévue au début de 2021 ;

d) 2021 : le Forum examine les progrès dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts en s'appuyant sur l'étude de référence.

22. Une fois achevé le premier cycle d'établissement des rapports, les études futures pourraient être coordonnées avec le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, dont le cycle d'établissement des rapports est quinquennal. Les experts réunis à Nairobi ont pris note de l'utilité de la coordination avec le Programme et d'autres mécanismes pour réduire la charge de travail que représente l'établissement des rapports et disposer d'une base de données complète et fiable.

## V. Diffusion et exploitation des informations provenant des rapports nationaux

23. Les experts réunis à Nairobi ont également débattu des sources de données et des indicateurs pouvant compléter les informations figurant dans les rapports nationaux et de la manière dont ces informations pourraient être utilisées par le Forum et exploitées aux fins d'un éventuel « produit final ».

24. Le secrétariat du Forum a donné un aperçu des rapports nationaux présentés au Forum depuis 2009, notant que l'objectif principal avait été de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Entre 2009 et 2015, 180 rapports nationaux (émanant de 100 pays) ont été soumis au cours des quatre cycles d'établissement des rapports. On a également observé une augmentation régulière du nombre de rapports reçus lors de chaque cycle, passant de 21 en 2009 à 81 en 2015.

25. Tous les rapports nationaux ont été publiés sur le site Web du Forum (voir [www.un.org/esa/forests/documents/national-reports/index.html](http://www.un.org/esa/forests/documents/national-reports/index.html)). Les informations communiquées par les États Membres ont été complétées par des données quantitatives, pour la plupart issues du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, et résumées dans les rapports du Secrétaire général. En outre, pour la onzième session du Forum, le secrétariat a établi un document d'information sur les mesures que les pays avaient indiqué avoir prises pour mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous

les types de forêts, les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le document a été mis en ligne en tant que document de référence contenant des informations supplémentaires sur les mesures et les exemples communiqués par les pays.

26. Conformément au plan stratégique, le secrétariat a fait savoir que les rapports établis pour les sessions futures du Forum devraient être axés sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et sur la mesure des progrès faits en ce qui concerne les contributions nationales volontaires annoncées et la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts. À la douzième session du Forum, les États Membres ont entamé des discussions sur la manière dont les informations présentées par le secrétariat pourraient être mieux exploitées, au-delà du document officiel relativement court établi pour les sessions du Forum.

27. Les participants à la réunion tenue à Nairobi ont débattu des études et rapports qui pourraient être établis par le secrétariat du Forum. Ils ont souscrit sans réserve à l'idée d'une étude de référence, qui serait réalisée par le Forum avec un large éventail de partenaires sur la base des rapports nationaux et axée sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Cette étude devrait revêtir la forme d'une publication, être ambitieuse et visible et traiter des questions essentielles liées à la gestion durable des forêts et à la mise en œuvre du plan stratégique. Elle devrait avoir un contenu riche et une importance symbolique et être conçue à l'intention d'un public plus large que celui qui constitue la communauté de base du Forum. Une telle étude permettrait de présenter les faits clairement et de mettre en évidence la capacité du système des Nations Unies de parler d'une seule voix sur les grandes questions forestières, afin de mettre en avant la contribution des forêts au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable ainsi que le rôle central du Forum.

28. Une étude de référence visible et ambitieuse, s'appuyant sur des données officielles, intéressant tant les résultats obtenus, notamment par le biais du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, que les mesures prises pour mettre en œuvre les engagements, offrirait plusieurs avantages. Parmi ceux-ci, les experts participant à la réunion ont recensé les suivants :

- a) Obtenir des informations utiles à la prise de décisions, notamment sur les questions clefs :
  - i) Les progrès sont-ils suffisants ?
  - ii) Que faut-il faire de plus ?
- b) Suivre les progrès mondiaux vers la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et sensibiliser à la gestion durable des forêts ;
- c) Faire des forêts une préoccupation mondiale ;
- d) Se fonder sur les faits pour décrire la situation et son évolution de manière irréfutable et compréhensible (aux niveaux mondial, régional et national) ;
- e) Faciliter l'accès à des financements en recensant les problèmes et enjeux ;
- f) Fournir des données de référence pour l'éducation et la recherche ;
- g) Donner l'occasion de faire participer le secteur privé ;

h) Créer des avantages au niveau national : stimuler la collecte de données, préciser les grands objectifs et les ambitions de la politique forestière et améliorer la coopération entre les institutions et organismes.

29. Les experts ont également débattu de la valeur ajoutée de l'étude de référence par rapport à d'autres études relatives aux forêts, notamment :

a) Le fait que l'accent y soit mis sur le suivi des engagements mondiaux (objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts) ;

b) Son caractère global et inclusif (tous les aspects de la gestion durable des forêts et tous les pays seraient couverts) ;

c) Ses chances de faire autorité, étant élaborée par le principal organisme des Nations Unies chargé des forêts, avec la contribution des États Membres et de nombreux partenaires et sur la base des informations officielles communiquées.

30. Les participants à la réunion tenue à Nairobi ont vivement recommandé la publication en 2021 d'une étude de référence mettant l'accent sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et établie par le Forum avec un large éventail de partenaires.

## **VI. Progrès réalisés dans l'élaboration d'un noyau d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts**

31. En novembre 2016, une initiative sur les indicateurs mondiaux relatifs aux forêts a été organisée à l'appui du Forum par le Partenariat de collaboration sur les forêts afin de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et du plan stratégique. Les participants ont examiné un noyau d'indicateurs portant à la fois sur la gestion forestière durable et sur les progrès dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts ainsi que des indicateurs potentiels pour les cibles relatives au plan stratégique, à l'état de projet à ce moment-là. Conformément à la recommandation formulée dans le cadre de cette initiative et aux directives du Forum et du Comité des forêts de la FAO, le Partenariat a mis en place une initiative conjointe sur la rationalisation des rapports sur les forêts prévoyant la mise en place d'une équipe spéciale chargée de travailler sur le noyau d'indicateurs mondiaux. Depuis l'initiative organisée par le Partenariat de collaboration, des consultations et des échanges ont eu lieu par voie électronique et dans le cadre de réunions, notamment la consultation d'experts de juin 2017 sur le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. L'équipe spéciale du Partenariat a guidé le processus et finalisé le projet de noyau d'indicateurs mondiaux.

32. On trouvera à l'annexe II de la présente note le projet de noyau d'indicateurs mondiaux, qui est structuré et pourvu d'une numérotation suivant les sept domaines thématiques de la gestion durable des forêts approuvés par le Forum, qui sont tous abordés au moins une fois. Ce projet devrait être considéré comme un instrument évolutif, pouvant être élargi au gré des nouveaux besoins d'information, objectifs ou circonstances.

33. Le noyau d'indicateurs n'a pas pour objet de faire concurrence aux ensembles d'indicateurs existants, qui ont chacun leurs propres objectifs, cadre institutionnel et portée géographique. Il ne s'agit pas non plus d'établir un nouvel ensemble d'indicateurs aux fins de la gestion forestière durable, parallèle aux ensembles régionaux existants et à l'indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable. Les éléments du noyau d'indicateurs font en fait fond sur les données figurant dans les rapports présentés sur les indicateurs existants, lesquels bénéficieront à leur tour des informations ainsi réunies sur une plateforme commune. L'objectif est de définir

un nombre limité d'indicateurs qui couvrent efficacement les sujets identifiés par les différents forums de haut niveau, orientent ainsi les efforts de collecte de données vers les questions de la plus haute importance et permettent d'éviter l'établissement de rapports redondants.

34. Il est prévu d'utiliser le noyau d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation de ses objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ainsi que pour suivre la réalisation des objectifs d'autres mécanismes.

35. Les participants à la réunion tenue à Nairobi ont échangé leurs vues sur le noyau d'indicateurs et noté que certains d'entre eux avaient trait à des engagements importants (par exemple, sur les populations tributaires des forêts ou la contribution des forêts à la sécurité alimentaire), pour lesquels il n'existait actuellement aucun ensemble international de données comparables et fiables. Cette situation compromettrait de toute évidence le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs concernés. Les indicateurs pour lesquels de grandes difficultés subsistent sont les suivants : indicateur<sup>7</sup> (superficie des forêts dégradées), indicateur 13 (nombre de populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté), indicateur 14 (contribution des forêts à la sécurité alimentaire) et indicateur 15 (ressources financières de toutes provenances destinées à la gestion durable des forêts). Bien que des problèmes en matière de données soient à prévoir dans ces domaines, les participants à la réunion ont recommandé de ne pas demander de renseignements sur ces questions dans le cadre d'établissement des rapports au Forum, considérant qu'il était inutile d'accroître la charge que représentaient ces rapports alors même qu'il y avait peu de chances d'améliorer sensiblement la disponibilité de données comparables au niveau mondial.

## Annexe I

### **Projet de cadre pour l'établissement de rapports sur le progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires<sup>1</sup>**

1. Le cadre s'articule autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ainsi que de leurs cibles et s'appuie sur le modèle précédemment utilisé pour la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session. Les questions appellent en grande partie des réponses descriptives, compte tenu de la nature qualitative de beaucoup de cibles.

2. Seules des informations qui à l'heure actuelle ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales sont demandées. Les informations présentées seront complétées notamment par des données quantitatives, issues des sources de données internationales ci-après :

a) Le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et les questionnaires collaboratifs sur les ressources forestières de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Forest Europe, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Processus de Montréal et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale ;

b) Les rapports sur la situation des forêts du monde, publiés tous les deux ans par la FAO ;

c) La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales ;

d) L'Organisation de coopération et de développement économiques ;

e) D'autres sources de données, y compris le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières.

3. Les membres sont priés :

a) D'envoyer leurs rapports nationaux sous forme électronique (au format Microsoft Word) en anglais, en français ou en espagnol à l'adresse [unff@un.org](mailto:unff@un.org) d'ici le [date à déterminer], en gardant à l'esprit qu'en présentant au plus tôt leur rapport, ils faciliteront grandement la tâche du secrétariat, qui doit élaborer le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) [titre et aspect privilégié à confirmer] et le soumettre au Forum en 2021 [à confirmer] ;

b) De soumettre, dans un fichier électronique distinct, une version numérisée de la lettre officielle signée du ministère compétent transmettant leur rapport, ou une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ;

---

<sup>1</sup> Des lignes directrices détaillées indiquant l'objet de la présentation de rapports et l'utilisation qui sera faite des données seront élaborées et débattues. Les références aux contributions nationales volontaires seront harmonisées avec les modalités qui seront mises en place pour annoncer ces contributions.

c) Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, de consulter des experts des ministères nationaux compétents (environnement, développement économique, finances et agriculture par exemple), pour remplir le formulaire, et de consulter les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières, les secrétariats des Conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mécanismes relatifs aux critères et aux indicateurs, ainsi que les parties prenantes, le cas échéant. Les membres souhaiteront peut-être également consulter des parties prenantes lors de l'élaboration de leur rapport.

4. L'année 2015 est l'année de référence.

5. Dans la mesure du possible, tous les termes utilisés dans le présent document respectent les définitions qui en sont données par la FAO dans son Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.

6. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source des informations fournies ou indiquer un lien hypertexte.

## Informations générales

### Point focal national

Nom :	
Titre :	
Adresse :	
Organisation :	
Téléphone :	
Courriel :	

### Personne à contacter au sujet du rapport national, s'il ne s'agit pas du point focal national

Nom :	
Titre :	
Adresse :	
Organisation :	
Téléphone :	
Courriel :	

**Institutions ayant participé à l'élaboration du rapport national**

Institution(s) :	
Adresse :	
Courriel :	

**Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et cibles associées<sup>2</sup>**

**Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques**

*Cibles associées*

- 1.1 Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale<sup>3</sup>
- 1.2 Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète
- 1.3 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 1.4 Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

**Questions**

1. a) Depuis 2015<sup>4</sup>, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 1.1 à 1.4 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

<sup>2</sup> L'objectif 1 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1 à 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 5, 7, 9, 11, 14 et 15, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 o) et 7 d) et e) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

<sup>3</sup> Estimations fondées sur le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015.

<sup>4</sup> Ou plus tôt, s'il s'agit de mesures importantes. Il en va de même pour les autres questions.

i) Mesures législatives et mesures de politique générale

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

ii) Mesures institutionnelles

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

iii) Mesures financières

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

iv) Mesures techniques et scientifiques

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

b) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

c) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 1 dans votre pays ?

d) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 1, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

e) Autres observations concernant l'objectif 1 :

## **Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et cibles associées<sup>5</sup>**

**Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts**

*Cibles associées*

2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts

2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

2.3 Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales

<sup>5</sup> L'objectif 2 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 4, 14 et 18, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 d) à f), h), j), p), q), t) à v) et y) et 7 k) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

2.4 Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres

2.5 Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

### Questions

2. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 2.1 à 2.5 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

i) Mesures législatives et mesures de politique générale

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

ii) Mesures institutionnelles

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

## iii) Mesures financières

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

## iv) Mesures techniques et scientifiques

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 2 ?

c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 2 dans votre pays ?

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 2, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

f) Autres observations concernant l'objectif 2 :

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 et cibles associées<sup>6</sup>

**Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable**

*Cibles associées*

3.1 Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone

3.2 Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme

3.3 Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

### Questions

3. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 3.1 à 3.3 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

i) Mesures législatives et mesures de politique générale

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

<sup>6</sup> L'objectif 3 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 7.2, 12.2, 12.6, 12.7, 14.2, 14.5, 15.2 et 15.4 des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 7, 11, 12 et 16, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 p), q) et x) et 7 f) et g) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

ii) Mesures institutionnelles

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

iii) Mesures financières

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

iv) Mesures techniques et scientifiques

*Liste des mesures :*

*Description des mesures :*

b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 3 ?

c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 3 dans votre pays ?

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 3, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

f) Autres observations concernant l'objectif 3 :

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et cibles associées<sup>7</sup>

**Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques**

### *Cibles associées*

4.1 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

4.2 Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

4.3 Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

4.4 Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

4.5 Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

### **Questions**

4. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 4 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

<sup>7</sup> L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 19, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 h), i), m), r) et s) et 7 a) à c) et l) à q) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 4, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

**Progrès accomplis pour donner effet aux cibles 4.1 et 4.2**

c) Depuis 2015, votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ?

Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :

- Financement public national
- Financement privé national
- Financement public international, y compris l'aide publique au développement
- Financement privé international
- Financement mixte

Veuillez décrire les principales difficultés rencontrées dans la mobilisation de fonds (250 mots maximum) :

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.3**

d) Est-ce que votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) prend part à la coopération internationale aux fins de la promotion de la gestion durable des forêts ?

Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :

- Gouvernements
- Organisations ou mécanismes intergouvernementaux
- Entités du secteur privé
- Organisations non gouvernementales
- Autre

Types de coopération :

- Nord-Sud
- Sud-Sud
- Nord-Nord
- Triangulaire
- Technique
- Financière
- Autre (veuillez préciser)

Domaines de coopération :

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité forestière
- Valorisation des services rendus par les écosystèmes forestiers
- Questions socioéconomiques, notamment les moyens de subsistance
- Dégradation des forêts et réhabilitation du paysage forestier
- Sujets scientifiques
- Surveillance des forêts et collecte de données
- Transfert de technologies et renforcement des capacités
- Production de bois d'œuvre ou de produits forestiers non ligneux
- Autre (veuillez préciser) :

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.4**

e) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il élaboré ou appliqué des stratégies de financement pour parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

- Oui     Non

Dans l'affirmative, quel est le délai d'exécution prévu pour ces stratégies ?  
(Plusieurs réponses possibles s'il existe plus d'une stratégie)

- 2 à 5 ans
- 5 à 10 ans
- 10 à 20 ans
- Plus de 20 ans

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et cibles associées<sup>8</sup>

**Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### *Cibles associées*

5.1 Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté

5.2 Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

5.3 Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

5.4 Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

### **Questions**

5. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 5 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 5, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

<sup>8</sup> L'objectif 5 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.4, 2.4, 5.a, 15.9, 15.c, 16.3, 16.5 à 16.7, 16.10 et 17.14 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 2 et 3, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 a) c), k), l), n) et w) et 7 h) à j) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.1**

c) Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable ou dans les stratégies de réduction de la pauvreté ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser si les forêts ont été intégrées dans :

- Les plans nationaux de développement durable
- Les stratégies de réduction de la pauvreté

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.2**

d) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir et réduire le trafic international de produits forestiers, d'espèces sauvages et d'autres ressources biologiques ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type de mesures :

- Adoption de lois
- Renforcement de l'application de la législation en vigueur
- Contrôles des exportations
- Contrôles des importations
- Conclusion d'accords bilatéraux entre les pays d'exportation et d'importation
- Autre, comme la mise en place de politiques de passation des marchés publics et de partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-après :

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.3**

e) Des mécanismes sont-ils en place pour assurer une coordination intersectorielle entre les organismes publics ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

f) Quels types de mécanismes sont en place pour associer les parties prenantes à la formulation, à la planification et à l'application de politiques relatives aux forêts et à leur gestion durable ?

Veillez préciser (250 mots maximum) :

#### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.4**

g) Des mécanismes sont-ils en place pour associer le secteur forestier à la coordination intersectorielle entre les organismes publics chargés de l'aménagement du territoire et du développement ?

Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

#### **Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et cibles associées<sup>9</sup>**

**Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées**

*Note : Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans cette section car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non celles prises au niveau national.*

##### *Cibles associées*

6.3 Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

6.4 Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

6.5 Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

<sup>9</sup> L'objectif 6 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation de la cible 17.14 des objectifs de développement durable et s'appuient sur les dispositions des paragraphes 6 b), c) g) m) et w) et 7 r) et s) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

### Questions

6. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 6 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 6, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

### Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (critères et indicateurs)

6. c) Des ensembles de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts sont-ils utilisés dans votre pays ?

Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type d'ensemble utilisé :

- Ensemble national ou infranational
- Ensemble régional ou international<sup>10</sup>
- Autre (veuillez préciser) :

À quelles fins les critères et indicateurs sont-ils utilisés ? (Plusieurs réponses possibles)

- Pour générer des informations destinées aux rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts
- Pour suivre et évaluer l'état et la gestion des forêts
- Pour examiner et concevoir des politiques forestières nationales et des outils connexes aux fins de la gestion durable des forêts
- Pour communiquer avec la société et dialoguer avec les parties prenantes
- Pour faire rapport sur les forêts aux organisations régionales et internationales (veuillez préciser) :

---

<sup>10</sup> Par exemple, ceux utilisés par l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe, le Processus de Montréal ou la Proposition de Tarapoto concernant les critères et indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts amazoniennes.

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (communication et sensibilisation)**

d) Depuis 2015, des mesures ont-elles été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour promouvoir une meilleure compréhension et prise de conscience de la gestion durable des forêts et pour communiquer sur le sujet ?

Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.5**

e) Des mesures ont-elles été prises par votre gouvernement pour associer les grands groupes et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique ?

Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

**Questions diverses**

7. a) Depuis 2015, votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser l'égalité des sexes dans le secteur forestier ?

Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer si les mesures prises concernent :

- L'accès effectif des femmes à la maîtrise et à l'utilisation des ressources forestières
- La participation effective des femmes à la prise de décisions au niveau des ménages et des communautés
- La participation effective des femmes aux institutions de gestion des forêts et leur représentation dans ces institutions
- Autre

Veillez préciser brièvement :

b) Quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour célébrer la Journée internationale des forêts ?

- Activités culturelles (art, musique, cinéma, théâtre, etc.)
- Activités éducatives (par exemple des ateliers et des colloques)
- Activités de promotion médiatique (par exemple des articles dans des journaux ou des magazines, ou des émissions à la télévision ou à la radio)
- Activités sur les réseaux sociaux
- Autres

Veillez fournir deux à trois exemples et, si possible, un ou plusieurs liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

### Exemples de réussite

8. Pouvez-vous citer des exemples de réussite dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description accompagnée de références (sites Web, publications, articles, etc.) qui montrent la façon dont les mesures ont contribué à la réalisation des objectifs et des cibles, en précisant lesquels. Veuillez vous limiter à trois exemples.

#### Exemple de réussite 1

Mesure prise :

Objectifs et cibles visés :

Résultats obtenus :

Comment cette mesure a-t-elle contribué à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ?

Références :

## Annexe II

## Projet de noyau d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
1 <b>Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</b>	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.1 des objectifs de développement durable et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1  Indicateur 15.1.1 des objectifs de développement durable
2 <b>Variation annuelle nette de la zone forestière</b>	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et de la cible 1.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
3 <b>Émissions (par les sources) et absorption (par les puits) de gaz à effet de serre (chiffres nets) dans les forêts et bilan carbone des produits ligneux récoltés</b>	1. Étendue des ressources forestières 4. Fonctions productives des ressources forestières	Kilotonnes de dioxyde de carbone émis chaque année	2	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Liens avec l'objectif de développement n° 13 et les prescriptions en matière de mesure, de communication de l'information et de contrôle imposées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
4 <b>Proportion de la zone forestière située dans des zones protégées par la loi</b>	2. Biodiversité forestière	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 2.5 et

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
					3.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 11 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
5 <b>Évolution de la superficie des forêts primaires</b>	2. Biodiversité forestière	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 5 Liens avec l'objectif de développement durable n° 15
6 <b>Proportion de la zone forestière perturbée</b>	3. Santé et vitalité des forêts	Pourcentage de la zone forestière	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
7 <b>Superficie des forêts dégradées</b>	3. Santé et vitalité des forêts	Hectares	3	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Liens avec la cible 15.3 des objectifs de développement durable et l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 15 Liens avec l'objectif stratégique 1 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>	
8	<b>Biomasse aérienne des forêts</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Tonnes par hectare	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	désertification, en particulier en Afrique (2008-2018) et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 7 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
9	<b>Volume des extractions de bois</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Mètres cubes	1	Questionnaire commun sur le secteur forestier de la CEE, de la FAO, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et d'Eurostat	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
10	<b>Part de l'énergie tirée du bois dans la consommation finale d'énergie</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Pourcentage	2	CEE et FAO	Liens avec la cible 7.2 des objectifs de développement durable
11	<b>Superficie des forêts pour lesquelles un objectif de gestion a été fixé afin de maintenir et d'améliorer leurs fonctions de protection</b>	5. Fonctions de protection des ressources forestières	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Liens avec la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
12	<b>Emploi dans le secteur forestier</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Nombre d'équivalents plein temps	2	Programme d'évaluation des ressources forestières	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
13 <b>Populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Effectif	3	mondiales de la FAO FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
14 <b>Contribution des forêts à la sécurité alimentaire</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	À déterminer	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
15 <b>Ressources financières de toutes provenances destinées à la gestion durable des forêts</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Dollars des États-Unis	3	OCDE et Banque mondiale	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et des cibles 4.1 et 4.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Liens avec les cibles 15.a et 15.b des objectifs de développement durable
16 <b>Existence de politiques, stratégies, lois, réglementations et institutions nationales ou infranationales encourageant expressément la gestion forestière durable</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
17 <b>Existence d'un mécanisme national ou infranational d'évaluation des forêts</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
18 <b>Existence d'une plateforme</b>	7. Cadre législatif,	Références	1	Programme d'évaluation	Mesure les progrès accomplis dans la

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
<b>nationale ou infranationale multipartite favorisant la participation à l'élaboration des politiques forestières</b>	politique et institutionnel			des ressources forestières mondiales de la FAO	réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
19 <b>Part de la zone forestière soumise à un plan de gestion à long terme</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.3 et 3.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 7  Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
20 <b>Superficie de la zone forestière certifiée dans le cadre d'un régime indépendant de certification de la gestion forestière</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et des cibles 1.3 et 3.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
21 <b>Existence d'un ou de plusieurs systèmes de traçabilité pour les produits dérivés du bois</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 3.3 et 5.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

*Abréviations* : CEE, Commission économique pour l'Europe ; FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>a</sup> Catégorie 1 : la méthode est au point et des données sont produites. Catégorie 2 : la méthode est au point mais les données posent problème. Catégorie 3 : la méthode et les données posent problème.